

La Directrice générale de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 31 mai 2013 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Philippe STEINMETZ, Directeur de l'Agence de Phnom-Penh, à l'effet de signer, au nom de la Directrice générale, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Phnom-Penh visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe STEINMETZ, Directeur de l'Agence de Phnom-Penh, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Julien DARPOUX, chargé de mission de l'Agence de Phnom-Penh ou Monsieur Olivier GILARD, chargé de mission de l'Agence de Phnom-Penh.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 22 avril 2015
En un exemplaire original

La Directrice générale

Anne PAUGAM